

## Communiqué de presse

Fleury-les-Aubrais, le 7 février 2022

**Le PETR Gâtinais montargois, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire et le Conseil régional s'associent dans la mise en place d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) en partenariat avec l'association PERSEE3C.**

### L'Ecologie Industrielle et Territoriale

L'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) est une démarche qui vise à optimiser les ressources d'un territoire (matières premières, énergie, eau, ressources humaines, compétences, moyens de production, équipements publics) grâce à une logique collective de mutualisation, d'échange et de partage entre les entreprises.

Ces coopérations entre entreprises permettent la mise en place d'une gestion optimisée des ressources utilisées et produites sur le territoire. Il s'agit aussi d'amorcer la transition écologique du territoire et de réduire l'impact environnemental des entreprises.

### Une action aux bénéfices multiples

Cette démarche, initiée par l'association d'entreprises PERSEE3C, portée par le PETR Gâtinais montargois est animée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire sous le financement du Conseil régional.

Au cours des 24 prochains mois, le PETR, les agents environnement de la CCI Loiret et de la CMA Centre-Val de Loire ainsi que les développeurs économiques des 4 EPCI membres du PETR (la Communauté de Communes des Quatre Vallées, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouagne, l'Agglomération Montargoise et rives du Loing) et les membres de l'association d'entreprises PERSEE3C vont travailler ensemble afin de recenser les besoins des entreprises et de les mettre en relation pour créer des synergies.

### Des bénéfices pour les territoires, les collectivités et les entreprises

Ce programme est bénéfique pour le territoire et les collectivités puisqu'il permet de créer de l'activité, de réduire les fragilités du territoire et de développer son attractivité tout en diminuant l'impact environnemental et en renforçant l'ancrage territorial.

Pour les entreprises, au-delà du gain financier, il s'agit d'un levier leur permettant de mieux répondre à la réglementation, de réduire les coûts et d'opérer une transition en diminuant leur empreinte carbone.

Le PETR et les chambres consulaires ont pour ambition de participer à la mise en place de 20 synergies de substitution et de 2 synergies structurantes au cours des 24 prochains mois.

Pour plus d'informations :

Nelly TURBEAUX-JULIEN | Chargée de développement économique  
[dev.economie@gatinaimontargois.com](mailto:dev.economie@gatinaimontargois.com) | 06 20 36 65 91

CCI Loiret est l'établissement qui représente les intérêts des 28 096 établissements enregistrés au Registre du Commerce et des Sociétés au 30 juin 2021 dans le Loiret. Elle assure un rôle de corps intermédiaire à vocation économique et promeut le développement des entreprises et des territoires. [www.loiret.cci.fr](http://www.loiret.cci.fr)

**Contact presse : Sarah Maury | 02 38 77 77 13 | 06 87 75 47 75 | [sarah.maury@loiret.cci.fr](mailto:sarah.maury@loiret.cci.fr)**